

Règlement particulier du 1^{er} TOURNOI DE DOUBLES Esprit Bad Cosne/Loire R/D/P – 23 juin 2019

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions.

- Art. 01** Le tournoi est autorisé sous le numéro : en cours
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et du règlement ci-après.
- Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 05** Le tournoi est ouvert aux licenciés français, minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans de toutes les régions, en double homme et double dame pour les séries R, D et P/NC. Si le nombre d'inscrits le permet, dans les séries D ou P/NC, 2 tableaux distincts seront constitués en fonction du CPPH : D+ et D- ou P+ et P-/NC. Les D et P pourront participer dans une catégorie supérieure.
- Art. 06** Sont ouverts, dans toutes les séries, 2 tableaux, à savoir : DH et DD.
Le mode de qualification : une phase de poules suivie d'un tableau à élimination directe.
Rappel : les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits. Autant que possible, **tous les tableaux** se joueront en poules puis en élimination directe.
- Art. 07** Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en les regroupant dans la série supérieure.
- Art. 08** Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans le tableau correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement est libre.
- Art. 09** La date limite d'inscription est fixée au **8 juin 2019, cachet de la poste faisant foi**. Le nombre de participants est limité à 120 joueurs. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Le tirage au sort et la confection des tableaux seront faits le **16 juin 2019**.
- Art. 10** Le montant des droits d'engagement est de **15 € par personne**. Les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort pourront être remboursés. Le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la ligue de Bourgogne Franche Comté de Badminton à l'adresse suivante 4 Impasse Jean Perrin 21300 CHENOVE.
- Art. 11** Les inscriptions se feront par courrier. Le courrier sera accompagné du règlement (libellé à l'ordre de UCS Esprit Bad) et devra être adressées au GEO du tournoi Jérémy CLAYE, 5 rue des Oeilletts, 58150 - SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN. Toute modification devra être faite par écrit. En cas de forfait après le tirage au sort, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire).
- Art. 12** Les volants RSL4 Tourney pour la série D, R et Babolat Tournament pour la série P, homologués par la FFBAD, seront les volants officiels du tournoi. Ils seront en vente sur les lieux de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. En outre, les volants sont à la charge des joueurs et dans la mesure du possible, partagés de manière égale entre les deux joueurs/paires.
- Art. 13** Le juge-arbitre VILLEMONT Thierry (Loir-et-Cher) est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu'aux finales ; toutefois en cas de litige, le juge-arbitre, à tout moment peut désigner un arbitre.
Les joueurs souhaitant arbitrer doivent se présenter à la table de marque.
- Art. 14** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 15** Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.
- Art. 16** Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain.
- Art. 17** Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté « faute » sauf au service où le joueur pourra resservir **une nouvelle fois**. Seule exception : les volants touchant le filin des paniers de basket seront comptés « let » au service comme en jeu. Tout volant qui touche l'infrastructure du gymnase est déclaré « faute » même au service.
- Art. 18** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur (par mail ou téléphone) de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.
- Art. 19** Tout joueur abandonnant sur un match, sera forfait pour le reste des matchs de la compétition.
- Art. 20** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
- Art. 21** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire. Aucune dérogation ne sera faite.
- Art. 22** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs sont convoqués 30 minutes avant le début de leur match.
- Art. 23** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.